

**COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM
SEANCE DU 14 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 19 - procurations : 4 - votants : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme ABRIOUX Sylvette déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. GONTHIER Gilles** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. METIVIER Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme PROGIN Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux.

PROCURATIONS :

M. BODIN Olivier délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux a donné procuration à **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux – **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher a donné procuration à **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher – **M. JACQUET Jean-Luc** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher a donné procuration à **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher – **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher a donné procuration à **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Commune FerCher.

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme LAINEZ Sylvie déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **M. MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. AUDEBERT Éric délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher - **M. LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. MNICHE Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Nombre de délégués		L'an deux-mille-vingt-deux
En exercice	: 30	Le 14 décembre
Présents	: 19	Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M
Procurations	: 04	dûment convoqué s'est réuni en session
Votants	: 23	ordinaire, sous la présidence de
Pour	: 23	M. Éric VAN REMOORTERE
Contre	: 00	Date de convocation : Le 6 décembre 2022
Abstention	: 00	

N° : 221214_06

OBJET : Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets

Le SICTOM ayant autorisé M. le président à signer l'acte constatant la cession de la convention des déchets issus des lampes, il convient de l'autoriser à signer le nouveau contrat relatif à la prise en charge de ces déchets à compter du 01/07/2022 avec l'éco-organisme désigné.

Cette convention ne prévoit pas de soutien financier.

Avis du bureau : Avis favorable

DELIBERATION

Après avoir entendu l'exposé, le comité syndical décide à l'unanimité

- D'autoriser M. le président à signer le nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des lampes à compter du 01/07/2022.



Le secrétaire de séance
M. GONNET ARNAUD
Délégué titulaire de la

Communauté de Commune Champagne Boischauts

Certifié exécutoire

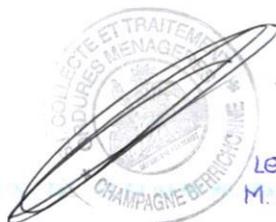
Reçu en Préfecture le : 20/12/2022

Publié ou Notifié le : 21/12/2022

Pour extrait conforme,



M. Le Président
M. Éric VAN REMOORTERE



Le Président
M. Éric VAN REMOORTERE